

674

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 24 Août 1839

3^e Division
1^{er} Bureau
Beaux Arts
Académie
de France
à Rome.

Monsieur le Directeur
j'ai reçu le compte que vous avez
rendu des Recettes & Dépenses
de l'Académie Royale de France
à Rome, pendant l'exercice 1838.

Ce travail appuyé de pièces
justificatives nécessaires étant
révisé avec toute la clarté désirable
j'ai cru devoir l'approuver et ordonné
qu'il sera transmis à la Division
de Comptabilité du Ministère
pour être revêtu de la forme
prescrite par le Loi de
finance.

J'ai l'honneur de vous informer
de cette disposition

Agreez, Monsieur le Directeur
l'assurance de ma considération très
distinguée

Le Ministre Secrétaire
d'Etat de l'Intérieur

non l'Etat

d'Al. Ingres, Directeur de l'Académie
Royale de France, à Rome.